

Table des matières

Public : personnels gérant un ou plusieurs postes informatiques

Sauvegardes

La sauvegarde permet de récupérer une ancienne version d'un fichier corrompu ou supprimé. La sauvegarde n'est donc pas une simple copie.

Disposer de sauvegardes est la garantie pour l'établissement que ses données sont disponibles et que ses agents peuvent travailler. Il est donc indispensable de sauvegarder les données dont on est responsable.



Les données stockées sur les serveurs de la DSI sont sauvegardées.

Une solution native de sauvegardes est disponible sur macOS (TimeMachine) comme sur Windows. Sur Linux, il en existe de nombreuses, dont [Déjà Dup](#). Sur ces trois systèmes, on peut aussi recommander [Duplicati](#).

Évidemment, la sauvegarde ne doit pas être stockée sur la machine, il faut donc un disque externe, **disque qui doit être chiffré** (cf. [Chiffrement](#)).

Rappel : les sauvegardes doivent répondre à la règle dite « 3-2-1 » :

- toute donnée est stockée à **trois** endroits
- **deux** sauvegardes sont sur des supports différents
- **une** sauvegarde est hors-site

[Utiliser OneDrive comme stockage avec Rclone](#)

From:
<https://assistancedsi.cnam.fr/> - **Assistance DSI**

Permanent link:
<https://assistancedsi.cnam.fr/comp/backups>

Last update: **2024/11/12 11:12**

